

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 22 MAI 2025

Procès-verbal de la séance

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 16 mai 2025

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN (avant son départ à 20h21), Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD, Besma CARON (à son arrivée à 18h54), Michel CLEYET-MERLE, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE (à son arrivée à 18h56), Claire DURAND, Maxime DURAND (avant son départ à 20h32), Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FOURNIER (avant son départ à 20h32), Jean-Michel FERRUIT, Marie-Christine FRACHON (avant son départ à 19h59), Jacques GARNIER, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER (avant son départ à 20h24), Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Frédéric LELONG, Ludovic LEPRETRE (à son arrivée à 18h54), Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Fabrice PACCALIN, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h52), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés : Max GAUTHIER (à son départ à 20h24), Philippe LATOUR, Corinne MAGNIN.
Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Absents : Valérie ARGOUD, François BOUCLY, Besma CARON (avant son arrivée à 18h54), Dominique CHAIX, Jean-François DELDICQUE (avant son arrivée à 18h56), Benjamin GASTALDELLO, Magali GUILLOT, Ludovic LEPRETRE (avant son arrivée à 18h54), Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h52).

Pouvoirs : Elham AOUN donne pouvoir à Fabrice PACCALIN, Jean-Paul BONNETAIN donne pouvoir à Gilles BOURDIER (à son départ à 20h21), Jean-Marc BOUVET donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Alain COURBOU donne pouvoir à Patrick BLANDIN, Maxime DURAND donne pouvoir à Céline REVOL (à son départ à 20h32), Isabelle FOURNIER donne pouvoir à Bernard BADIN (à son départ à 20h32), Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Christelle BAS (à son départ à 19h59), Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, José RODRIGUES donne pouvoir à Géraldine STIVAL, Michel SERRANO donne pouvoir à Catherine ANGELIN.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	3
PROCÈS-VERBAL	4
REVUE DE PROJETS	4
DÉLIBÉRATIONS	6
1. DIRECTION GÉNÉRALE	6
Ressources Humaines	6
2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	7
Systèmes d'informations	7
Eau et assainissement	7
Grands Travaux, Bâtiments.....	8
Développement durable	8
3. VIE LOCALE	9
Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention	9
Education artistique et culturelle	10
4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	11
Développement économique	11
Emploi et insertion professionnelle	14
Urbanisme	15
Habitat	19
Tourisme, PDIPR	20
5. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE	21
Stratégie financière	21
Gestion des risques.....	22
QUESTIONS DIVERSES.....	23
Questions diverses.....	23
Prochaine réunion du Conseil communautaire	23
Dates des prochaines commissions communautaires	23

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/la-communaute-de-communes/ses-publications/les-actes-administratifs/conseil-communautaire/>

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h42 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émarginé avant de prendre place.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

Il rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

41 présents et 6 pouvoirs

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations.

Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
25/03/2025	2025-41	Attribution du marché - Réalisation d'un schéma directeur Assainissement - (Marché C2414LU)
10/04/2025	2025-90	Convention de gestion avec Madame CHOMARD sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) de l'étang de Malseroud
10/04/2025	2025-91	Demande de subvention au Conseil départemental pour la réalisation d'un diagnostic portant sur l'identification et l'animation d'un réseau favorisant l'inclusion des jeunes sur le territoire (logement/apprentissage professionnel/santé mentale/mobilité)
16/04/2025	2025-92	Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour les travaux d'entretien et d'aménagement de six Espaces Naturels Sensibles

18/04/2025	2025-93	Demande de subvention au Conseil départemental de l'Isère pour l'organisation d'un festival numérique dédié aux familles
06/05/2025	2025-94	Attribution du marché - Curage et entretien des réseaux et des ouvrages d'assainissement de la CCVDD - (Marché C2503)
05/05/2025	2025-95	Attribution du marché - Etude d'opportunité et de faisabilité pour le centre aquatique de La Tour du Pin - (Marché C2505)
24/04/2025	2025-96	Autorisation de signature de documents liés à la location d'un bien immobilier appartenant à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - ENTREPRENDRE 2 à Rochetoirin - BLANCHISSERIE RHONE ISERE

PROCÈS-VERBAL

Bernard BADIN rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 27 mars 2025 a été envoyé avec les convocations par voie électronique.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 27 mars 2025.

REVUE DE PROJETS

Bernard BADIN rappelle l'ordre du jour chargé de l'assemblée. Le Conseil communautaire est l'instance délibérative qui entérine les propositions, les orientations, les décisions d'actions abordées dans les autres instances, notamment dans les différentes commissions thématiques. Le Conseil communautaire apporte une vision globale du travail effectué dans ces commissions. Il propose une grille de lecture des 39 délibérations sur lesquelles l'assemblée devra se prononcer lors de la séance. Les délibérations reflètent tous les champs d'intervention de la Communauté de communes, découpées ici en quatre thèmes :

➤ Les services à la population :

Le règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement sera abordé, mais aussi la participation financière de la CCVDD dans le cadre des séjours et nuitées dans les ALSH, avec la mise en place d'une tarification sociale au quotient familial.

Le Contrat Territorial Jeunesse précisera comment accompagner les jeunes en relation avec nos partenaires, dans tous leurs parcours de vie. Bernard BADIN précise que la tranche d'âge 0-14 ans représente 13 000 jeunes sur notre territoire, soit près de 20 % de la population. La tranche 15-30 ans (avec le logement des jeunes qui va jusqu'à 30 ans) représente 9 500 personnes, soit 15 % de la population. Il s'agit donc de tranches particulièrement importantes, d'où les efforts mis en avant en faveur des jeunes sur le territoire.

La convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) sera mise aux votes ainsi que la convention avec ISACTYS pour l'emploi, l'insertion et la formation.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 18h52 avec le pouvoir de José RODRIGUES.

L'économie sera abordée avec les aides aux entreprises, la bourse aux locaux vacants, les cessions de bâtiments ou de fonciers dans les ZA, tout comme le logement avec des garanties d'emprunt, des subventions pour la rénovation de logements communaux.

Le cadre de vie sera traité avec des délibérations sur l'urbanisme et le Règlement Local de Publicité Intercommunal.

Une délibération sur la transition énergétique avec la possibilité pour les habitants de se faire conseiller par SOLARCOOP, sur les projets de panneaux photovoltaïques en toiture.

➤ La collaboration avec les communes (mutualisation et solidarité) :

La première délibération abordée sera relative au nouveau fonds de concours. L'enveloppe de solidarité est doublée et la mise en œuvre de ce nouveau règlement va permettre d'accompagner les projets considérés comme structurants pour l'ensemble du territoire.

Arrivées de Besma CARON et Ludovic LEPRETRE à 18h54.

Dans une logique de territoire numérique et des enjeux de cybersécurité, le GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs) sera traité, pour permettre une mutualisation et une baisse des coûts de fonctionnement.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire et du cadre de vie, des délibérations sur le Droit de Prémption Urbain et des conventions avec l'EPOA seront proposées aux votes.

➤ Aménagement du territoire et résilience :

La délibération sur la modification simplifiée du PLUi Ouest sera présentée, puis le RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal), mais aussi des délibérations sur la gestion de crise avec des partenariats avec l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), et des acteurs du territoire. Puis une délibération sur une acquisition foncière sur un périmètre de protection renforcée dans les captages, pour la préservation de la qualité de la ressource en eau.

➤ Moyens de structuration interne pour porter ces orientations :

Des renforcements et des réallocations en ressources humaines, l'accompagnement dans la gestion des RH avec les entretiens professionnels, et l'organisation des services pour les Championnats de France de Cyclisme Avenir qui se tiendront au mois d'août.

Arrivée de Jean-François DELDICQUE à 18h56.

La délibération sur la réhabilitation et l'extension du Siège des valls du Dauphiné sera proposée, et également une délibération sur une convention avec le TE38 pour une meilleure valorisation des CEE (Certificats d'Economies d'Energie).

L'ensemble de ces délibérations est en cohérence avec le projet de territoire.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Ressources Humaines

Projet de délibération 1.1 : Créations de postes – mai 2025

Daniel VITTE apporte des informations relatives aux mouvements de personnel en cours.

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de créer les postes suivants :

- un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 28 heures/semaine (80 %),
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 17,5 heures par semaine (50 %),
- un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation,
- un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- un poste à temps complet relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux (conducteur d'opérations voirie et réseaux divers),
- deux postes à temps complet relevant soit du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, soit du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (pour le service informatique).

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.2 : Entretien professionnel annuel et critères d'attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) du RIFSEEP (avec pièce jointe)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la nouvelle grille d'entretien professionnel annuel, présentée en annexe de la délibération.
- fixer la période de référence sur laquelle portera l'entretien professionnel du 1^{er} juillet N-1 au 30 juin N, ainsi que le calendrier de la campagne tel que présenté.
- valider les critères d'attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) du RIFSEEP.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.3 : Organisation des services lors des Championnats de France de Cyclisme Avenir 2025 et conditions de compensation financière ou horaire

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver les conditions d'organisation des services et les compensations financières ou horaires proposées, pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme Avenir 2025.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Systemes d'informations

Projet de délibération 2.1 : Création du Service Commun Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) (avec pièce jointe)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la création du Service Commun Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU).
- d'autoriser le Président à signer la convention afférente.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Eau et assainissement

Projet de délibération 2.2 : Acquisition d'une parcelle pour l'aire d'alimentation du puits de Passeron à St Clair de la Tour

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'acquérir la parcelle AC 55, sur la commune de Saint Clair de la Tour, d'une contenance de 2 691 m², au prix de 900 € (neuf cents euros) auquel s'ajouteront les frais d'intervention de la SAFER à hauteur de 700 € HT et les frais d'actes.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Grands Travaux, Bâtiments

Projet de délibération 2.3 : Réhabilitation et extension du siège de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à La Tour du Pin : validation du programme technique fonctionnel détaillé (avec pièces jointes)

Christelle BAS présente le projet de délibération.

Bernard BADIN ajoute que ce projet s'inscrit dans une logique de schéma de gestion patrimoniale pour optimiser les implantations. Le bâtiment Vincendon a été évoqué, mais sur Vals Tech, les implantations ont été réorganisées pour libérer l'un des bâtiments et réaménager le site pour remettre ce bâtiment dans un usage de développement économique, pour une éventuelle entreprise. Le but est d'optimiser l'usage du patrimoine.

Christelle BAS précise que la partie libérée servira également pour installer les agents durant les travaux.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver le programme technique fonctionnel détaillé du projet de réhabilitation et d'extension du siège communautaire tel que présenté.
- de définir l'enveloppe prévisionnelle des travaux à hauteur de 3 826 100 € H.T.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Développement durable

Projet de délibération 2.4 : Convention de partenariat avec SOLARCOOP (avec pièce jointe)

Sortie de Thérèse TISSERAND à 19h31 et retour à 19h33.

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

Il informe de l'inauguration cette semaine des ombrières photovoltaïques sur le parking de la gare à Pont de Beauvoisin.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le partenariat entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et SOLARCOOP, dans les termes de la convention cadre annexée.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.5 : Convention de regroupement et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) avec TE38 (avec pièce jointe)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la convention de regroupement et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie avec le TE38.
- d'autoriser le Président à signer ladite convention, et à fournir à TE38 tous les documents nécessaires à son exécution.
- de donner mandat à TE38 afin d'effectuer toutes les diligences administratives liées au dépôt des dossiers de CEE.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

3. VIE LOCALE

Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

Enfance :

Projet de délibération 3.1 : Modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) en régie directe à compter du 1^{er} septembre 2025 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Michel SERRANO, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergements en régie directe, à compter 1^{er} septembre 2025.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.2 : Détermination de la participation financière de la Communauté de communes dans le coût des mini-séjours et nuitées organisés par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) en régie directe à compter du 1^{er} juillet 2025

Daniel VITTE, en l'absence de Michel SERRANO, présente le projet de délibération.

Bernard BADIN insiste sur le fait d'une nouvelle démarche de solidarité envers les familles.

Max GAUTHIER demande si ces aides existent pour les autres centres de loisirs gérés par les associations, ou uniquement pour les centres de loisirs en régie directe.

Daniel VITTE répond que tous les centres de loisirs sont concernés par ces aides, sous réserve que les associations qui gèrent ces centres appliquent la demande tarifaire de la CAF.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la participation financière de la Communauté de communes dans le coût des mini-séjours et des nuitées pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement en régie directe à compter du 1^{er} juillet 2025.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Jeunesse :

Projet de délibération 3.3 : Approbation de la convention partenariale de la politique jeunesse en Isère (ex Contrat Territorial Jeunesse CTJ) pour la période 2024-2029 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Michel SERRANO, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention partenariale de la politique jeunesse en Isère pour la période 2024-2029.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Education artistique et culturelle

Projet de délibération 3.4 : Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC) pour la période 2025-2028 (avec pièce jointe)

Claire DURAND présente le projet de délibération.

Bernard BADIN demande le nombre d'enfants bénéficiaires de la musique à l'école.

Claire DURAND répond que les projets d'Education aux Arts et à la Culture, hors musiciens intervenants, ont touché cette année 1 900 enfants. Les musiciens interviennent auprès de 2 200 enfants par an actuellement.

Avec les nouveaux recrutements, à partir de septembre, 97 classes seront concernées, soit environ 2 425 enfants par an. Elle précise également qu'il y a 13 000 élèves sur le territoire.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adopter la Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture (CTEAC) élaborée en partenariat avec l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, la CAF de l'Isère et la MSA pour la période 2025-2028.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Max GAUTHIER demande des précisions sur la délibération de la participation financière de la Communauté de communes aux accueils de loisirs pour les mini-séjours et nuitées, car la délibération précise l'aide uniquement pour les centres de loisirs en régie directe. Il demande si une autre délibération doit être prise pour les centres de loisirs associatifs.

Daniel VITTE répond que la Communauté de communes fixe ses tarifs, et s'engage dans cette aide. C'est l'association qui fixe ses règles et ses tarifs, mais l'objectif est que les associations suivent la même règle fixée par la Communauté de communes, afin que cette dernière les accompagne financièrement. La collectivité participe dans le versement des subventions aux associations.

Bernard BADIN propose une rencontre avec les services si nécessaire.

Max GAUTHIER répond qu'il n'est pas nécessaire.

4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

Projet de délibération 4.1 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SAS BRUNO VELO (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la SAS BRUNO VELO dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.2 : Conditions générales d'utilisation de la Bourse aux locaux vacants et foncier économique (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver les Conditions Générales d'Utilisation de la Bourse aux locaux vacants et foncier économique des Vals du Dauphiné.
- d'autoriser la mise en ligne dudit document pour consultation et impression par les annonceurs utilisant la Bourse aux locaux vacants et foncier économique.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Départ de Marie-Christine FRACHON à 19h59. Elle donne pouvoir à Christelle BAS.

Projet de délibération 4.3 : Retrait de la délibération n°231-2017-231 du 11 juillet 2017 relative à la cession d'un terrain à la société HYDRODECAP sur la zone d'activités des Perrières à Pressins (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de retirer la délibération n°231-2017-231 du Conseil communautaire du 11 juillet 2017 relative à la cession d'un terrain à la société HYDRODECAP sur la zone d'activités des Perrières à Pressins.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.4 : Retrait de la délibération n°2022-18 du 3 février 2022 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise HYDREBAT sur la ZA de Muneri à Romagnieu (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de retirer la délibération n°2022-18 du Conseil communautaire du 3 février 2022 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise HYDREBAT sur la ZA de Muneri à Romagnieu.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.5 : Retrait de la délibération n°2023-103 du 11 mai 2023 relative à la cession d'un terrain à la société Combust'rie sur Le PIDA à Aoste (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de retirer la délibération n°2023-103 du Conseil communautaire du 11 mai 2023 relative à la cession d'un terrain à la société Combust'rie sur Le PIDA à Aoste.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.6 : Retrait de la délibération n°2023-186 du 21 septembre 2023 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise MJ DEV sur la ZAC de La Corderie à Saint Clair de la Tour (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de retirer la délibération n°2023-186 du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 relative à la cession d'un terrain à la Holding MJ DEV sur la ZAC de La Corderie à Saint Clair de la Tour.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.7 : Cession d'un foncier à la SAS SMASH PADEL sur la ZAC La Corderie à St Clair de la Tour (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

Patrick BLANDIN ajoute qu'il a rencontré les porteurs de projets, qui ont été à l'écoute. En effet, il leur a précisé que le padel n'était pas forcément répandu sur Les Vals du Dauphiné. Ils ont alors accepté d'augmenter la surface de terrain de badminton. Ils proposent également une offre de petite restauration, mais M. BLANDIN leur a demandé que cette offre ne vienne pas en concurrence des petits restaurants à proximité de la zone. Ils veilleront à cela.

Bernard BADIN ajoute que du pickleball sera également proposé.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la cession d'un foncier d'environ 3 000 m², issu de la parcelle AC 253 pour partie, sur la commune de St Clair de la Tour, à la SAS SMASH PADEL représentée par Messieurs Gillian MARTELAT, Président, et Yannick BIZZOTTO, Directeur Général ou à toute société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 60 € HT/m², et ce afin d'y construire un bâtiment ayant une emprise d'environ 3 000 m² conformément au projet validé par les élus communautaires.
- de dire que la vente sera conditionnée par la délivrance d'un permis de construire conforme au projet validé par les élus communautaires.
- de dire que la vente sera conditionnée par la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.
- de préciser que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur.
- d'inscrire la recette résultant de cette vente au budget annexe des zones d'activités.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.8 : Cession du Bâtiment Entreprendre 2 à la société RVB sur la ZA de Rochetoirin (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'accepter la cession d'un foncier d'environ 3 892 m² et du bâtiment d'environ 1 165 m² nommé Entreprenre 2, situé au 19 impasse Gutenberg dans la ZA de Rochetoirin au prix de 790 000 HT à la société RVB, représentée par Monsieur Fabien LOUART, Président, ou toute personne physique ou morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci.
- de dire que la vente sera conditionnée par la délivrance d'un permis de construire pour une extension conforme au principe du projet validé par les élus communautaires.
- de dire que la vente sera conditionnée par la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.
- de préciser que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Emploi et insertion professionnelle

Projet de délibération 4.9 : Convention partenariale d'objectifs et de moyens 2025-2026 avec le Groupe ISACTYS et versement de subvention (avec pièce jointe)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

Après une intervention de Max GAUTHIER, Bernard BADIN ajoute qu'à la suite de sa remarque lors du Conseil communautaire de l'année précédente, il a demandé que la situation de l'entreprise soit vérifiée, que l'on soit informé du compte rendu d'activité afin de s'assurer que la subvention soit justifiée au regard de la situation financière d'ISACTYS. Les services ont analysé le rapport annuel d'activité qui a démontré un léger équilibre positif. La situation des besoins en fonds de roulement et de trésorerie a été étudiée et rien n'a été constaté sur l'activité d'ISACTYS sur le consolidé. Après cette analyse, les élus considèrent que la subvention versée est justifiée dans notre domaine de compétence.

Thérèse TISSERAND ajoute que l'association a besoin de la subvention versée par la Communauté de communes pour appeler des fonds à d'autres niveaux.

Max GAUTHIER précise que la Communauté de communes est la seule à verser une subvention. Bernard BADIN répond qu'il y a d'autres partenaires : Vals Guiers, le Département. Sur le financement global, 16% interviennent en subvention, le reste étant généré par l'activité. Les Vals du Dauphiné ne sont pas les seuls financeurs.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :

- la convention partenariale d'objectifs et de moyens 2025-2026 avec le Groupe ISACTYS.
- le versement d'une subvention au Groupe ISACTYS (sous réserve de présentation des bilans d'activités par année) :
 - o 9 230 € pour l'année 2025
 - o 9 230 € pour l'année 2026

Thérèse TISSERAND ne prend pas part au vote, élue intéressée à l'affaire.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	1 (Max Gauthier)
Abstention	0

Départ de Jean-Paul BONNETAIN à 20h21. Il donne pouvoir à Gilles BOURDIER.

Urbanisme

Projet de délibération 4.10 : Instauration du Droit de Prémption Urbain Renforcé sur la Commune des Abrets en Dauphiné (avec pièces jointes)

Départ de Max GAUTHIER à 20h24.

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'instaurer le Droit de Prémption Urbain Renforcé (DPUR) tel qu'il résulte des dispositions légales du Code de l'urbanisme sur l'ensemble des parcelles situées en zones urbaines (U) de la commune des Abrets en Dauphiné, délimitées par le PLUi Est des Vals du Dauphiné et intégrées au périmètre précis joint à la délibération.
- de déléguer l'exercice du Droit de Prémption Urbain Renforcé (DPUR) à la Commune des Abrets en Dauphiné en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal sur les zones urbaines (U) délimitées par le PLUi Est des Vals du Dauphiné et situées dans le périmètre joint à la délibération.
- de préciser que cette délégation d'exercice du droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la délibération sera exécutoire, c'est-à-dire lorsqu'elle aura fait l'objet d'un affichage en mairie de chaque commune concernée et au siège de la Communauté de communes durant un mois et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.
- de préciser qu'en application de l'article R.211-3 du Code de l'Urbanisme, une copie de la présente délibération sera adressée au Préfet, au Directeur Départemental des finances publiques, au Président du conseil supérieur du Notariat, au Barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance et au Greffe de ce même tribunal.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.11 : Délégation du Droit de Prémption Urbain (DPU) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné aux communes membres – Abrogation des délibérations n°1042-2019-339 du 19 décembre 2019 et n°2022-137 du 07 juillet 2022

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'abroger les délibérations n°1042-2019-339 en date du 19 décembre 2019 et n°2022-137 en date du 7 juillet 2022.

- d'instaurer le Droit de Préemption Urbain (DPU) tel qu'il résulte des dispositions légales du Code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU), délimitées par les PLUi Ouest & Est des Vals du Dauphiné.
- de déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) aux communes en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU), à l'exception des Zones d'activités économiques d'intérêt communautaire, des PLUi Ouest et Est approuvés.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.12 : Convention de veille et stratégie foncière avec l'EPORA et la commune de Montagnieu (avec pièce jointe)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

Christelle BAS précise qu'il s'agit d'une ancienne usine de plasturgie. Le propriétaire est une SCI qui souhaiterait céder les murs à la commune. Il existe un gros risque de dépollution et avant de prendre une décision, la commune préfère s'appuyer sur l'EPORA et une vraie étude pour un potentiel futur projet.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le contenu de la convention de veille et stratégie foncière entre l'EPORA, la commune de Montagnieu et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Départ de Maxime DURAND à 20h32. Il donne pouvoir à Céline REVOL.

Départ d'Isabelle FOURNIER à 20h32. Elle donne pouvoir à Bernard BADIN.

Projet de délibération 4.13 : Délégation du Droit de Préemption Urbain à l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour la commune de Montagnieu

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur les périmètres d'étude et de veille renforcés (PEVR) qui seront créés à l'occasion de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune de Montagnieu, dans le cadre de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :

- Déléguataire : Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Périmètre : Périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière et plus précisément les périmètres d'étude et de veille renforcés instaurés dans le cadre de cette convention.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.14 : Convention de veille et stratégie foncière avec l'EPORA et la commune de Val-de-Virieu (avec pièce jointe)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le contenu de la convention de veille et stratégie foncière entre l'EPORA, la commune de Val-de-Virieu et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.15 : Délégation du Droit de Prémption Urbain à l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour la commune de Val-de-Virieu

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain sur les périmètres d'étude et de veille renforcés (PEVR) qui seront créés à l'occasion de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune de Val-de-Virieu, dans le cadre de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :

- Déléataire : Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Périmètre : Périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière et plus précisément les périmètres d'étude et de veille renforcés instaurés dans le cadre de cette convention.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.16 : Modification simplifiée n°2 du PLUi Ouest des Vals du Dauphiné : Bilan de la mise à disposition du dossier au public et approbation (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

Sortie de Claire DURAND à 20h40 et retour à 20h42.

Patrick BLANDIN informe que le Conseil municipal de la commune de St Clair de la Tour a émis un avis favorable assorti de trois demandes complémentaires, mais qui n'ont pas été prises en compte. Il déplore le fait de ne plus pouvoir répondre favorablement aux demandes d'installation de commerces dans le centre-ville de St Clair de la Tour, puisque le PLUi contraint cette installation de commerces, qui de fait vont partir s'installer dans d'autres villages.

Il souligne qu'il a bien eu des échanges avec les services de la Communauté de communes au sujet du lotissement Les Jonquilles, mais il n'a pas été interrogé sur les demandes de Mme BIHAN et M. et Mme MOREL. Il demande que soient retirés de la délibération les termes « en concertation avec la commune concernée ».

Thérèse TISSERAND précise qu'elle apportera réponse avec Edouard MALSCH.

Bernard BADIN confirme que les termes seront retirés de la délibération, en ce qui concerne les demandes de M. et Mme MOREL et BIHAN.

Patrick BELMONT ajoute que pour les conjoints BOUVARD, il a été informé que la procédure ne rentrait pas dans le cadre, mais ce n'était pas en concertation avec la commune, car la commune n'a pas eu le choix. Il demande également que soient enlevés les termes « en concertation avec la commune ».

Bernard BADIN demande s'il y a eu un échange sur ce point.

Patrick BELMONT répond qu'il a été destinataire de la copie de la lettre de M. BOUVARD envoyée aux VDD, mais que cela ne rentrait pas dans le cadre de la procédure de modification simplifiée.

Bernard BADIN ajoute que concertation ne veut pas dire acceptation.

Patrick BELMONT répond qu'il n'a pas donné son avis.

Thérèse TISSERAND propose de mettre les termes « information avec la commune » et non pas « en concertation ».

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- de décider de ne pas réaliser d'évaluation environnementale pour la modification simplifiée n°2 du PLUi Ouest des Vals du Dauphiné.
- d'approuver le bilan favorable de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLUi Ouest au public.
- d'approuver les différentes modifications du projet de modification simplifiée n°2 du PLUi Ouest.
- d'approuver la modification simplifiée n°2 du PLUi Ouest des Vals du Dauphiné.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	2 (Patrick Blandin, Jacqueline Guichard)

Projet de délibération 4.17 : Bilan de la concertation et arrêt du projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- de prendre acte du bilan de la concertation organisée pendant la période d'élaboration du projet de RLPi et ce, jusqu'à son arrêt par l'assemblée délibérante.

- d'arrêter le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi) des Vals du Dauphiné, conformément au dossier joint à la délibération.
- de dire que conformément aux dispositions des Codes de l'urbanisme et de l'environnement, ce projet sera notifié pour avis à la Commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, et aux personnes publiques associées.
- de dire que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et dans les mairies des communes membres.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Habitat

Projet de délibération 4.18 : Garantie d'emprunt pour l'acquisition en VEFA de 3 logements sociaux - Alpes Isère Habitat - L'Exclusif à La Tour du Pin (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'accorder une garantie à hauteur de 60 % du montant total du projet, soit 295 108,20 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 491 847,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.
- de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Daniel VITTE ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.19 : Commune de Faverges de la Tour : subvention pour l'amélioration d'un logement communal (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 2 000 €, complétée d'un bonus de 1 000 € selon les modalités énoncées, à la commune de Faverges de la Tour, pour la rénovation d'un logement communal. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Tourisme, PDIPR

Projet de délibération 4.20 : Co-financement au titre du programme LEADER « Terres de Dauphiné » au bénéfice de la société Avenir Vers (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Philippe LATOUR, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :

- le soutien financier d'un montant de 10 000 € pour le projet porté par la société Avenir Vers.
- la sollicitation de cette subvention comme contrepartie publique nationale du fonds FEADER.

Edmond DECOUX ne prend pas part au vote.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.21 : Mise à jour des tarifs de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2026

Daniel VITTE, en l'absence de Philippe LATOUR, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'appliquer les tarifs de la taxe de séjour présentés dans la délibération à compter du 1^{er} janvier 2026.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.22 : Demande de renouvellement du classement de l'Office de tourisme Les Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

Daniel VITTE, en l'absence de Philippe LATOUR, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le dossier de demande de classement en catégorie II présenté par la Communauté de communes pour l'Office de tourisme Les Vals du Dauphiné tel qu'annexé à la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

5. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE

Stratégie financière

Projet de délibération 5.1 : Décision Modificative n°01/2025 - Budget Principal

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la Décision Modificative n°01/2025 du Budget principal.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 5.2 : Mise à jour du règlement des fonds de concours et création d'une enveloppe spécifique dédiée aux investissements structurants pour la période 2025-2030 (avec pièce jointe)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Laurent MICHEL remercie les élus de la commission pour leur participation dans ce travail qui permet de respecter les objectifs et engagements pour la mise en place de ce fonds de concours dès 2025.

Gilles BOURDIER prend la parole en tant que Président du SIVU de l'école intercommunale, qui regroupe les communes de Blandin, Chassignieu et Val de Virieu. Il soutient ce règlement et salue la qualité du travail réalisé. Il a noté que le règlement du fonds de concours pouvait être modifié la première année pour tenir compte des ajustements. Il souhaiterait que soit portée à réflexion l'extension de ce fonds de concours aux syndicats intercommunaux qui exercent une compétence communale, afin de candidater à l'une ou l'autre de ces deux enveloppes, dès lors que les conditions d'éligibilité sont requises.

Laurent MICHEL répond qu'il sera vérifié juridiquement si cela est bien applicable et fera l'objet d'une proposition de modification si tel était le cas.

Bernard BADIN félicite et remercie les élus qui ont participé à ce travail, et tous les élus collectivement car il rappelle que le Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité a été adopté en février 2025, et qu'en trois mois, les élus ont pu se mettre d'accord sur le règlement d'un nouveau fonds de concours qui va permettre d'avancer sur les projets structurants pour le territoire.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de valider le règlement des fonds de concours, annexé à la délibération, pour la période 2025-2030.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Gestion des risques

Projet de délibération 5.3 : Adhésion à l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) (avec pièce jointe)

Patrick BLANDIN présente le projet de délibération.

Jean-Louis REYNAUD souhaite informer les élus de la possibilité d'aller voir le documentaire sur Internet « ça n'arrive pas qu'aux autres », film présenté par l'IRMa, avec le co-financement du SIAGA, qui retrace les événements de 2002 en Valdaïne.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'adhésion à l'Institut des Risques Majeurs pour l'année 2025, pour un montant de 530 €.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 5.4 : Convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et d'encadrement de bénévoles spontanés, entre la Croix-Rouge française (site de La Tour du Pin) et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

Patrick BLANDIN présente le projet de délibération.

Bernard BADIN rappelle que c'était une volonté forte de travailler à la prévention des risques et à l'anticipation et la gestion des situations de crise de tous types. Ce point est inscrit dans le projet de territoire.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le conventionnement pour les missions de soutien aux populations sinistrées et d'encadrement de bénévoles spontanés, entre la Communauté de Communes et la Croix-Rouge française de La Tour du Pin pour une durée d'un an.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 5.5 : Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et l'Intermarché de Saint Jean de Soudain pour la fourniture d'articles de première nécessité en situation de crise (avec pièce jointe)

Patrick BLANDIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le conventionnement entre la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné et l'Intermarché de Saint Jean de Soudain pour la fourniture d'articles de première nécessité en situation de crise, pour une durée d'un an.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

Bernard BADIN demande s'il y a des questions diverses.
Aucune question n'est posée.

Le tableau des dates des prochaines réunions est projeté à l'assemblée :

Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

Le jeudi 03 juillet 2025 à 18h30

Dates des prochaines commissions communautaires

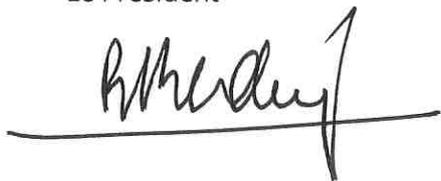
COMMISSION	DATE	HORAIRES	LIEU
Environnement, GEMAPI, collecte et recyclage des déchets	Lundi 2 juin	18h00	ENS MALSEROUD aux Abrets (Salle Chartreuse à Fitolieu en cas de mauvais temps)
Urbanisme et Habitat	Mardi 10 juin	18h00	Siège - Salle du Conseil
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 10 juin	18h30	ALSH de La Tour du Pin
Projet de territoire, mutualisation et services à la population	Mercredi 11 juin	18h00	Siège - Salle des Commissions
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 11 juin	18h00	Siège - Salle du Conseil
Développement économique, emploi et insertion	Lundi 16 juin	18h30	Mairie de Chimilin
Agriculture, Plan Alimentaire Territorial et stratégie foncière	Mardi 17 juin	19h30	Siège - Salle du Conseil
Développement durable et Mobilités	Mardi 24 juin	18h00	Siège - Salle du Conseil
AUTRES			
Conférence des Maires	Jeudi 19 juin	18h30	Siège - Salle du Conseil

La séance est levée à 21h51.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du - 3 JUIL. 2025

Publié le - 8 JUIL. 2025

Le Président



Bernard BADIN

Le secrétaire de séance



Laurent MICHEL